

Conseil Exécutif du 12 mai 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**MARCHÉ PUBLIC AYANT POUR OBJET LE FLEURISSEMENT DES ESPACES VERTS
DE LA COLLECTIVITÉ**

La consultation de référence pour ce marché est l'Appel d'Offres ouvert ayant pour objet l'entretien des espaces verts de la Collectivité et qui est décomposé en quatre lots :

Lot 1 : entretien et tonte des surfaces engazonnées ;

Lot 2 : entretien des massifs arbustifs et des rosiers ;

Lot 3 : fourniture et plantation des annuelles ;

Lot 4 : ramassage et entretien des conteneurs à ordures et mobilier.

Les marchés sont annuels, reconductibles une fois.

À l'analyse des candidatures ouvertes en CAO le 29 avril, il est apparu que certaines étaient incomplètes, mais pouvaient faire l'objet d'une régularisation, ce qui a été demandé par courrier remis par coursier le 4 mai, laissant un délai de 10 jours pour produire lesdites pièces, conformément à l'article 52 du code des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mai 2015 afin d'analyser les offres remises sur les lots 3 & 4 dans la mesure où ces deux lots n'ont vu qu'une candidature unique et que les dossiers de candidatures ne présentent pas de difficulté particulière.

Le lot 3 a vu une unique candidature de la part de « Jardin des Îles » pour un montant de 144 570€. Le lot 4 a vu une unique candidature de la part de la SAS « Tilly et fils » qui ne peut être accueillie dans la mesure où elle ne satisfait pas à l'obligation de visite préalable, élément qui ne peut être régularisable.

La candidature de « Jardin des Îles » concernant le lot 3 relatif à la fourniture et plantation des annuelles est une variante à base de vivaces car la fourniture de plantes annuelles n'est pas possible, compte-tenu de la période de passation de la consultation.

La CAO du 7 mai 2015 a néanmoins retenu la proposition de « Jardin des Îles » pour un montant de 144 570€

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**

Stéphane LENORMAND

Conseil Exécutif du 12 mai 2015

DÉLIBÉRATION N°132/2015

**MARCHÉ PUBLIC AYANT POUR OBJET LE FLEURISSEMENT DES ESPACES VERTS
DE LA COLLECTIVITÉ**

LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.O. 6461-1 et 6463-1 ;
- VU** le Code des Marchés Publics et notamment son article 22 instituant une Commission d'Appel d'Offres pour les Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57, 58 et 59 ;
- VU** la consultation lancée et ayant pour objet l'entretien des espaces verts de la Collectivité ;
- CONSIDÉRANT** les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 7 mai 2015 ;
- SUR** le rapport de son Président

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Président est autorisé à signer le marché public ayant pour objet la fourniture de la plantation des annuelles.

Ce marché est attribué à « Jardin des Îles » pour un montant de cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-dix euros (144 570€).

Article 2 : Les dépenses seront imputées au Chapitre 011 - Nature 611.

Article 3 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté
7 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E. : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État Le 19/05/2015 Publié le 19/05/2015 ACTE EXÉCUTOIRE
--

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12